

Questions financières et budgétaires État des contributions annuelles

Mesures requises :

Le Comité permanent est invité à prendre note :

- i) de l'état des contributions annuelles ;
- ii) des mesures énumérées aux paragraphes 14 et 15 sur l'approche de groupe pour confirmer les arriérés de contributions dans le cadre du processus de vérification ;
- iii) des mesures énumérées aux paragraphes 17,19, 20 et 21 en vue de continuer d'encourager le versement des contributions annuelles ;
- iv) des changements dans les contributions annuelles à recevoir et dans les provisions annuelles pour les contributions à recevoir ; et
- v) de l'état actuel des contributions volontaires de la région Afrique.

Contexte

1. L'Article 6.6 de la Convention stipule :

« Chaque Partie contractante contribue à ce budget selon un barème des contributions adopté à l'unanimité des Parties contractantes présentes et votantes à une session ordinaire de la Conférence des Parties contractantes. »

2. Les contributions annuelles (obligatoires) des Parties contractantes servent à financer le budget administratif de la Convention. Chaque année, le Secrétariat facture les contributions annuelles aux Parties. La facturation en francs suisses (CHF) est basée sur le budget administratif approuvé et le barème des quotes-parts établi par les Nations Unies, ajusté au prorata des États qui sont Parties à la Convention au début de l'année.
3. Dans les paragraphes 17 et 18 de la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires*, la Conférence des Parties contractantes :

« 17. EXHORTE les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions à redoubler d'effort pour les régler le plus rapidement possible afin de renforcer la viabilité financière de la Convention grâce aux contributions de toutes les Parties ; » et

« 18. CHARGE le Secrétariat de contacter les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions de plus de trois ans pour les aider à définir les solutions appropriées qui leur permettront de rectifier la situation et de solliciter un plan de paiement des contributions et rendre compte à chaque réunion du Comité permanent et session de la Conférence des Parties contractantes sur les mesures prises à cet égard et les résultats obtenus ; et DÉCIDE que le Comité permanent continuera d'étudier les mesures appropriées concernant les Parties n'ayant pas réglé leurs arriérés de contributions ni soumis de plan de paiement à cet effet. »

État des contributions annuelles au 31 décembre 2021

4. Le tableau de l'annexe 1 du présent document présente, pour chaque Partie contractante, figurant dans l'ordre alphabétique, l'état des contributions au 1^{er} janvier 2021, tous les versements reçus en 2021 et l'état des contributions au 31 décembre 2021.
5. Selon le tableau de l'annexe 1, au 31 décembre 2021, 523 000 CHF de contributions dues pour 2021 n'avaient pas été reçus, ce qui correspond à 10,8 % des 4 845 000 CHF de contributions attendues en 2021. Le total dû pour les années antérieures à 2021 s'élevait à 1 013 000 CHF (soit une baisse de 5,6 % par rapport à 2020). Par conséquent, le total des contributions dues mais non reçues à cette date s'élevait à 1 536 000 CHF, ce qui représente une baisse de 138 000 CHF par rapport à 2020, soit une diminution de 8,2 %.
6. Au 31 décembre 2021, tout ou partie des contributions pour 2021 de 93 Parties contractantes (contre 86 à la fin de 2020) n'avaient pas été reçus.
7. Le tableau 1 ci-dessous présente l'état des contributions de 2017 à 2021 et la provision correspondante pour le non-recouvrement des contributions qui s'y rapporte. La provision a été augmentée de 60 000 CHF pour atteindre 1 050 000 CHF à la fin de 2021.

Tableau 1 : État des contributions et provision pour non-recouvrement, 2017-2021 (en milliers de CHF)

Description	2017	2018	2019	2020	2021
Contributions obligatoires des Parties contractantes	3 779	3 779	3 779	3 779	3 779
Contribution volontaire des États-Unis d'Amérique	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066
Contributions cumulatives non reçues en fin d'année	1 886	1 496	3 210	1 674	1 536
Provision pour non-recouvrement (c'est-à-dire provision pour les contributions non reçues)	720	663	896	990	1 050

8. Conformément à la Décision SC57-39 du Comité permanent à sa 57^e réunion, la provision pour non-recouvrement des arriérés de contributions a été calculée depuis 2019 selon la méthode proposée par l'auditeur externe. Comme pour les années précédentes, une provision de 20 % a été appliquée sur les contributions non reçues en deux ans, 60 % sur les contributions non reçues en trois ans, et 80 % sur les contributions non reçues en quatre ans. En outre, conformément à la Décision SC57-39, afin de respecter pleinement le droit suisse, l'objectif étant d'intégrer la notion de risque économique résultant des retards de paiement de certaines Parties contractantes sur plusieurs années, une provision de 100 % a été appliquée sur tous les soldes d'arriérés de contributions des Parties contractantes n'ayant pas effectué de versement

pour couvrir les arriérés de contributions des quatre dernières années, c'est-à-dire pour les années 2018 à 2021.

9. En 2021, la provision totale de 100 % a été appliquée à 41 Parties contractantes dont le total des arriérés de contributions s'élevait à 905 000 CHF (contre 33 Parties contractantes dont le total des arriérés de contributions s'élevait à 769 000 CHF en 2020), 11 d'entre elles n'ayant versé aucune contribution depuis plus de dix ans.
10. Au 31 décembre 2021, 101 Parties contractantes avaient versé toutes leurs contributions jusqu'en 2020 inclus (contre 102 Parties qui, à la fin de 2020, avaient versé leurs contributions jusqu'en 2019 inclus). Sur ces 101 Parties, 78 avaient également versé la totalité de leurs contributions pour 2021 (contre 74 Parties en 2020). En 2021, neuf Parties avaient déjà versé un total de 730 000 CHF au titre de leurs contributions pour 2022. Le Secrétariat note avec satisfaction le versement prompt et régulier de ces Parties contractantes.
11. Le tableau 2 ci-dessous présente une ventilation des soldes de contributions dues en fonction de l'année où elles sont dues, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Les soldes de contributions dues pour plus de trois ans sont passés de 548 000 CHF au 31 décembre 2020 à 628 000 CHF au 31 décembre 2021. Le tableau 2 présente aussi une diminution globale de 138 000 CHF des soldes de contributions dues.

Tableau 2 : Soldes des contributions dues, 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020 (en milliers de CHF, y compris les éventuels écarts d'arrondis)

Année due	Soldes des contributions dues (milliers de CHF) 31/12/2020	Soldes des contributions dues (milliers de CHF) 31/12/2021	Différence (milliers de CHF) (2020-2021)
2012 ou avant	167	160	-7
2013	64	64	0
2014	70	70	0
2015	72	72	0
2016	77	77	0
2017	97	86	-11
2018	148	98	-50
2019	388	127	-261
2020	590	258	-332
2021	0	523	523
Total	1 674	1 536	-138

12. Le Comité permanent a examiné la proposition de l'auditeur externe concernant une approche de groupe pour confirmer les soldes impayés des Parties contractantes en réponse à la Décision SC57-40 et, dans la Décision SC58-18, a décidé de reconnaître l'état des contributions annuelles en intersession. La demande de reconnaissance en intersession serait envoyée par le Secrétariat au Comité permanent, au nom de l'auditeur externe, au cours de la période suivant la clôture des comptes et avant la signature des états financiers par les auditeurs.
13. En conséquence, le 24 janvier 2022, le Secrétariat a envoyé une demande de reconnaissance en intersession au Comité permanent l'invitant à reconnaître l'état des contributions annuelles au 31 décembre 2021. Aucune observation n'ayant été reçue dans le délai imparti, les arriérés de contributions au 31 décembre 2021 sont réputés reconnus.

14. En 2021, l'état des arriérés de contributions et l'obligation de constituer des provisions ont fait l'objet de discussions lors des consultations régionales en ligne qui se sont tenues avant la troisième session extraordinaire de la Conférence des Parties contractantes (ExCOP3). Le Secrétariat a communiqué aux Parties contractantes à quel point il était important que les contributions annuelles soient payées régulièrement, et il les a informées des modifications apportées à la méthode de calcul des fonds nécessaires à la gestion des risques de non-paiement. Les Parties ont exprimé, au cours de ces consultations régionales, leur soutien au paiement régulier des arriérés de contributions par toutes les Parties.

Mesures pour 2022

15. Conformément à la Résolution XIII.2, paragraphe 18, le Secrétariat continuera de dialoguer avec les Parties contractantes à propos des contributions non reçues et en particulier avec celles qui ont plus de trois années de retard à la fin de 2021, y compris avec les Parties contractantes qui n'ont jamais versé de contributions.
16. Conformément à la Décision SC54-26, et conformément aux pratiques d'autres conventions, le Secrétariat continue de publier l'état des contributions mis à jour sur le site web de la Convention sur une base mensuelle¹, selon la même présentation que le tableau figurant à l'annexe 1.
17. Dans le paragraphe 19, la Résolution XIII.2 « *demande aux représentants régionaux siégeant au Comité permanent d'approcher les Parties de leurs régions respectives qui ont des arriérés de contributions pour les encourager à définir des solutions appropriées afin de rectifier la situation* ». Les représentants régionaux pourront souhaiter communiquer au Comité permanent leurs efforts, leurs résultats et leurs difficultés en matière d'application de cette demande depuis la 13^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP13).
18. En 2022, comme en 2021, le Secrétariat continuera de communiquer aux représentants régionaux l'état des arriérés de contributions tous les trimestres, en vue de mesures ultérieures, conformément aux instructions ci-dessus.
19. Conformément à la Décision SC57-44, et en suivant l'expérience d'autres conventions, le Secrétariat continuera à encourager le versement des contributions annuelles en temps voulu en envoyant des rappels.
20. Conformément à la Décision SC58-15, les Parties ayant des arriérés de contributions sont invitées à convenir d'un plan de paiement en concertation avec le Secrétariat et le Secrétariat est prié de collaborer avec les Parties qui ont pu verser leurs arriérés de contributions, en particulier des arriérés de longue date, afin d'identifier les bonnes pratiques et les efforts qui pourraient être partagés.
21. Si les Parties contractantes sont en retard dans leurs versements, le total des arriérés de contributions continuera d'augmenter. Il en résultera de nouvelles augmentations des provisions pour les arriérés de contributions dans le budget, ce qui réduira les ressources disponibles dans le budget ordinaire du Secrétariat.

¹ Voir https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/status_contributions.pdf ; le tableau est également disponible à l'adresse <https://www.ramsar.org/fr/a-propos/le-secretariat>.

Contributions volontaires africaines

22. À la COP10, dans la Résolution X.2, *Questions financières et budgétaires*, paragraphe 23, les Parties contractantes d'Afrique dont la contribution annuelle était fixée à moins de 2 000 CHF ont décidé de porter leur contribution à ce niveau. La différence entre le montant de 2 000 CHF et leur contribution obligatoire devenait une contribution volontaire spécifiquement allouée aux Initiatives régionales Ramsar en Afrique.
23. Dans la Résolution XIII.2, paragraphes 24 et 25, les Parties ont convenu de la procédure à suivre pour l'affectation de ces contributions. Dans la Décision SC57-46, le Comité permanent a confirmé qu'au 31 décembre 2018, le solde des contributions volontaires de la région Afrique se montait à 91 000 CHF.
24. Conformément à la Résolution XIII.2, le Secrétariat a informé les Initiatives régionales Ramsar en Afrique du solde disponible et les a invitées à soumettre des demandes au Secrétariat pour accéder à ces fonds conformément aux dispositions de la Résolution XIII.9, *Initiatives régionales Ramsar 2019-2021*. Les demandes reçues ont été soumises aux représentants de la région Afrique auprès du Comité permanent pour qu'ils prennent une décision sur l'affectation des fonds disponibles.
25. En 2020, les représentants de la région Afrique auprès du Comité permanent ont convenu de répartir le montant de 91 000 CHF en trois parts égales de 30 300 CHF et de l'affecter aux trois Initiatives régionales Ramsar suivantes : 1) le Centre Ramsar pour l'Afrique de l'Est (RAMCEA), 2) le Réseau des zones humides côtières et marines d'Afrique de l'Ouest (WACOWet) et 3) le Réseau Ramsar du bassin du fleuve Niger (NigerWet). En 2020, deux de ces trois initiatives régionales Ramsar ont reçu la première tranche des fonds provenant des contributions volontaires supplémentaires, tandis que la troisième initiative a reçu la première tranche des fonds au cours des six premiers mois de 2021.
26. L'une de ces initiatives régionales Ramsar a reçu la deuxième, et dernière, tranche des fonds provenant des contributions volontaires supplémentaires en 2021. Les deux autres initiatives recevront les fonds qui leur ont été alloués lorsqu'elles auront soumis leurs rapports finaux, au début de l'année 2022.
27. Les contributions volontaires reçues des Parties contractantes de la région Afrique se sont élevées à 11 000 CHF en 2021 ; le montant total restant pour les affectations futures s'élève donc, avec le solde de 14 000 CHF restant à la fin de 2020, à 25 000 CHF. Les contributions volontaires sont énumérées à l'annexe 2 du présent document. Après la confirmation des comptes par le Comité permanent, le Secrétariat prendra contact avec les initiatives régionales et les représentants de la région Afrique auprès du Comité permanent au sujet de l'affectation de ce solde.

Annexe 1

État des contributions obligatoires au 31 décembre 2021 (en CHF)

Pays	État au 1 ^{er} janvier 2021			Reçues en 2021			État au 31 décembre 2021		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2021	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2021	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2021	Reçues pour les années futures
Afrique du Sud	13 313	13 313	-	13 313	-	-	-	13 313	-
Albanie	67	1 000	-	67	1 000	-	-	67	-
Algérie	-	6 755	-	-	6 755	-	-	-	-
Allemagne	-	298 081	-	-	298 081	-	-	-	-
Andorre	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Antigua-et-Barbuda	13 000	1 000	-	-	-	-	13 000	1 000	-
Argentine	89 584	44 786	-	44 798	-	-	44 786	44 786	-
Arménie	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Australie	-	108 171	108 171	-	-	108 171	-	-	108 171
Autriche	-	33 136	-	-	33 136	-	-	-	-
Azerbaïdjan	-	2 398	-	-	2 398	-	-	-	-
Bahamas	2 058	1 000	-	2 058	-	-	-	1 000	-
Bahreïn	2 447	2 447	-	2 447	2 447	-	-	200	-
Bangladesh	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-
Barbade	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Bélarus	-	2 398	-	-	2 398	-	-	-	-
Belgique	-	40 185	-	-	40 185	-	-	-	-
Belize	9 000	1 000	-	-	-	-	9 000	1 000	-
Bénin	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-
Bhoutan	1 000	1 000	-	1 000	1 000	-	-	-	-
Bolivie (État plurinational de)	3 000	1 000	-	2 000	-	-	1 000	1 000	-
Bosnie-Herzégovine	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
Botswana	4 000	1 000	-	4 000	1 000	-	-	-	-
Brésil	288 625	144 293	-	288 625	-	-	-	144 293	-
Bulgarie	-	2 252	-	-	2 252	-	-	-	-
Burkina Faso	2 824	1 000	-	-	-	-	2 824	1 000	-
Burundi	6 151	1 000	-	-	-	-	6 151	1 000	-
Cabo Verde	15 000	1 000	-	-	-	-	15 000	1 000	-
Cambodge	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-
Cameroun	9 247	1 000	-	-	-	-	9 247	1 000	-
Canada	-	133 818	155 442	-	-	134 845	-	-	156 469
Chili	33 783	19 921	-	15 825	-	-	17 959	19 921	-
Chine	-	587 595	-	-	587 595	-	-	-	-
Chypre	-	1 762	-	-	1 762	-	-	-	-
Colombie	43 941	14 096	-	-	-	-	1 250	14 096	-

Pays	État au 1 ^{er} janvier 2021			Reçues en 2021			État au 31 décembre 2021		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2021	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2021	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2021	Reçues pour les années futures
Comores	8 000	1 000	-	-	-	-	8 000	1 000	-
Congo	7 000	1 000	-	-	-	-	7 000	1 000	-
Costa Rica	2 313	3 035	-	-	-	-	2 313	3 035	-
Côte d'Ivoire	2 844	1 000	-	2 844	1 000	2 740	-	-	2 740
Croatie	-	3 769	-	-	3 769	-	-	-	-
Cuba	24 336	3 916	-	-	-	-	24 336	3 916	-
Danemark	-	27 116	-	-	27 116	-	-	-	-
Djibouti	18 000	1 000	-	-	-	-	18 000	1 000	-
Égypte	-	9 104	-	-	9 104	-	-	-	-
El Salvador	1 036	1 000	-	1 036	1	-	-	999	-
Émirats arabes unis	-	30 151	-	-	30 151	-	-	-	-
Équateur	12 017	3 916	-	-	-	-	12 017	3 916	-
Espagne	105 038	105 038	-	105 038	105 038	-	-	-	-
Estonie	-	1 909	-	-	1 909	-	-	-	-
Eswatini	1 000	1 000	-	1 000	-	-	-	1 000	-
États-Unis d'Amérique	-	1 065 801	-	-	1 056 519	-	-	9 282	-
Fédération de Russie	-	117 715	-	-	117 715	-	-	-	-
Fidji	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
Finlande	-	20 606	-	-	20 606	-	-	-	-
France	-	216 684	216 684	-	-	216 684	-	-	216 684
Gabon	2 236	1 000	-	-	-	-	2 236	1 000	-
Gambie	9 261	1 000	-	-	-	-	9 261	1 000	-
Géorgie	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Ghana	3 979	1 000	-	3 979	13	-	-	987	-
Grèce	-	17 914	-	-	17 914	-	-	-	-
Grenade	8 000	1 000	-	-	-	-	8 000	1 000	-
Guatemala	1 762	1 762	-	-	-	-	1 762	1 762	-
Guinée	7 000	1 000	-	-	-	-	7 000	1 000	-
Guinée équatoriale	7 000	1 000	-	-	-	-	7 000	1 000	-
Guinée-Bissau	13 110	1 000	-	-	-	-	13 110	1 000	-
Honduras	1 997	1 000	-	-	-	-	1 997	1 000	-
Hongrie	-	10 083	-	-	10 083	-	-	-	-
Îles Marshall	5 161	1 000	-	-	-	-	5 161	1 000	-
Inde	-	40 821	-	-	40 821	-	-	-	-
Indonésie	26 578	26 578	-	26 578	-	-	-	26 578	-
Iraq	18 938	6 314	-	-	-	-	18 938	6 314	-
Irlande	-	18 159	2 220	-	15 939	-	-	-	-

Pays	État au 1 ^{er} janvier 2021			Reçues en 2021			État au 31 décembre 2021		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2021	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2021	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2021	Reçues pour les années futures
Islande	-	1 370	-	-	1 370	-	-	-	-
Israël	23 984	23 984	-	-	-	-	23 984	23 984	-
Italie	-	161 864	-	-	161 864	-	-	-	-
Jamaïque	-	1 000	35	-	965	35	-	-	35
Japon	-	419 173	-	-	419 173	-	-	-	-
Jordanie	1 000	1 028	-	1 000	-	-	-	1 028	-
Kazakhstan	-	8 712	-	-	8 712	-	-	-	-
Kenya	1 175	1 175	-	1 175	1 175	-	-	-	-
Kirghizistan	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-
Kiribati	1 000	1 000	-	1 000	1 000	-	-	-	-
Koweït	24 672	12 334	-	12 334	-	-	12 338	12 334	-
Lesotho	4 000	1 000	-	4 000	1 000	2 205	-	-	2 205
Lettonie	-	2 300	-	-	2 300	-	-	-	-
Liban	9 705	2 300	-	-	-	-	9 705	2 300	-
Libéria	15 110	1 000	-	-	-	-	15 110	1 000	-
Libye	55 683	1 468	-	-	-	-	55 683	1 468	-
Liechtenstein	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Lituanie	-	3 475	-	-	3 475	-	-	-	-
Luxembourg	-	3 279	-	-	3 279	-	-	-	-
Macédoine du Nord	9 000	1 000	-	-	-	-	9 000	1 000	-
Madagascar	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Malaisie	-	16 691	-	-	16 691	-	-	-	-
Malawi	4 000	1 000	-	-	-	-	4 000	1 000	-
Mali	-	1 000	4 055	-	1 005	-	-	-	4 060
Malte	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Maroc	5 385	2 692	-	5 385	-	-	-	2 692	-
Maurice	1 000	1 000	-	1 000	1 000	-	-	-	-
Mauritanie	-	1 000	1 000	-	-	-	-	-	-
Mexique	-	63 238	-	-	63 238	-	-	-	-
Monaco	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Mongolie	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-
Monténégro	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Mozambique	4 000	1 000	-	-	-	-	4 000	1 000	-
Myanmar	70	1 000	-	70	1 000	-	-	-	-
Namibie	1 000	1 000	-	1 000	-	-	-	1 000	-
Népal	5 000	1 000	-	5 000	1 000	-	-	-	-
Nicaragua	4 000	1 000	-	-	-	-	4 000	1 000	-
Niger	13 192	1 000	-	-	-	-	13 192	1 000	-
Nigéria	95 917	12 236	-	-	-	-	95 917	12 236	-
Norvège	-	36 905	-	-	36 905	-	-	-	-

Pays	État au 1 ^{er} janvier 2021			Reçues en 2021			État au 31 décembre 2021		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2021	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2021	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2021	Reçues pour les années futures
Nouvelle-Zélande	-	14 243	-	-	14 243	-	-	-	-
Oman	21 762	5 629	-	21 762	651	-	-	4 978	-
Ouganda	1 000	1 000	-	1 000	1 000	-	-	-	-
Ouzbékistan	16 188	1 566	-	2 691	-	-	13 497	1 566	-
Pakistan	7 366	5 629	-	3 551	-	-	3 815	5 629	-
Palaos	16 998	1 000	-	1 011	-	-	15 987	1 000	-
Panama	-	2 203	114	-	-	-	-	2 089	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 000	1 000	-	-	-	-	4 000	1 000	-
Paraguay	1 217	1 000	-	1 217	1 000	-	-	-	-
Pays-Bas	-	66 371	-	-	66 371	-	-	-	-
Pérou	6 630	7 440	-	-	-	-	6 630	7 440	-
Philippines	-	10 034	-	-	10 034	-	-	-	-
Pologne	-	39 255	-	-	39 255	-	-	-	-
Portugal	-	17 131	-	-	-	-	-	17 131	-
République tchèque	-	15 222	15 222	-	-	15 218	-	-	15 218
République arabe syrienne	4 348	1 000	-	-	-	-	4 348	1 000	-
République bolivarienne du Venezuela	276 737	35 633	-	-	-	-	276 737	35 633	-
République centrafricaine	2 605	1 000	-	-	-	-	2 605	1 000	-
République de Corée	-	110 960	-	-	110 960	-	-	-	-
République de Moldova	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
République démocratique du Congo	21 846	1 000	-	-	-	-	21 846	1 000	-
République démocratique populaire lao	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-
République dominicaine	8 598	2 594	-	2 408	-	-	6 191	2 594	-
République islamique d'Iran	56 126	19 480	-	19 785	-	-	36 342	19 480	-
République populaire démocratique de Corée	2 583	1 000	-	1 000	-	-	1 583	1 000	-

Pays	État au 1 ^{er} janvier 2021			Reçues en 2021			État au 31 décembre 2021		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2021	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2021	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2021	Reçues pour les années futures
République-Unie de Tanzanie	11 000	1 000	-	1 000	-	-	10 000	1 000	-
Roumanie	-	9 691	-	-	-	-	-	9 691	-
Royaume-Uni	-	223 536	61	-	223 475	223 476	-	-	223 476
Rwanda	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
Sainte-Lucie	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Samoa	2 000	1 000	-	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Sao Tomé-et-Principe	14 000	1 000	-	-	-	-	14 000	1 000	-
Sénégal	3 000	1 000	-	-	-	-	3 000	1 000	-
Serbie	-	1 370	-	-	1 370	-	-	-	-
Seychelles	2 000	1 000	-	2 000	1 000	-	-	-	-
Sierra Leone	4 377	1 000	-	-	-	-	4 377	1 000	-
Slovaquie	-	7 489	-	-	7 489	-	-	-	-
Slovénie	-	3 720	-	-	3 720	-	-	-	-
Soudan	15 000	1 000	-	-	-	-	15 000	1 000	-
Soudan du Sud	7 000	1 000	-	-	-	-	7 000	1 000	-
Sri Lanka	2 154	2 154	-	-	-	-	2 154	2 154	-
Suède	-	44 345	-	-	44 345	-	-	-	-
Suisse	-	56 337	-	-	56 337	-	-	-	-
Suriname	6 000	1 000	-	-	-	-	6 000	1 000	-
Tadjikistan	1 000	1 000	-	1 000	-	-	-	1 000	-
Tchad	155	1 000	-	-	-	-	155	1 000	-
Thaïlande	-	15 026	-	-	15 026	-	-	-	-
Togo	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	4 986	1 958	-	4 986	-	-	-	1 958	-
Tunisie	2 742	1 224	-	2 742	1 224	1 224	-	-	1 224
Turkménistan	10 044	1 615	-	-	-	-	10 044	1 615	-
Turquie	-	67 105	-	-	67 105	-	-	-	-
Ukraine	2 790	2 790	-	-	-	-	2 790	2 790	-
Uruguay	4 258	4 258	-	4 258	4 258	-	-	-	-
Vanuatu	-	1 000	46	-	954	99	-	-	99
Viet Nam	-	3 769	-	-	930	-	-	2 839	-
Yémen	13 000	1 000	-	-	-	-	13 000	1 000	-
Zambie	4 000	1 000	-	-	-	-	4 000	1 000	-
Zimbabwe	8 000	1 000	-	-	-	-	8 000	1 000	-
Total	1 674 049	4 844 799	503 050	660 673	3 844 406	704 597	1 013 376	523 028	730 281

Annexe 2

Contributions volontaires des Parties contractantes de la région Afrique

Partie contractante	Total des contributions volontaires potentielles 2009-2021 (CHF)	Contributions volontaires versées jusqu'au 31 décembre 2020 (CHF)	Contributions volontaires versées en 2021 (CHF)	Total des contributions volontaires reçues jusqu'au 31 décembre 2021 (CHF)
Bénin	13 000	9 956		9 956
Botswana	13 000	6 000		6 000
Burkina Faso	13 000	0		0
Burundi	13 000	1 000		1 000
Cabo Verde	13 000	0		0
Cameroun	13 000	0		0
Comores	13 000	4 000		4 000
Congo	13 000	3 246		3 246
Côte d'Ivoire	13 000	4 000		4 000
Djibouti	13 000	0		0
Eswatini	9 000	0		0
Gabon	13 000	1 625		1 625
Gambie	13 000	0		0
Ghana	13 000	5 000		5 000
Guinée	13 000	5 000		5 000
Guinée équatoriale	13 000	0		0
Guinée-Bissau	13 000	0		0
Kenya	13 000	10 000		10 000
Lesotho	13 000	3 795		3 795
Libéria	13 000	0		0
Libye	532	0		0
Madagascar (a)	13 000	8 860	2 013	10 874
Malawi	13 000	5 929		5 929
Mali	13 000	12 000	1 000	13 000
Maurice	13 000	5 000	8 000	13 000
Mauritanie	13 000	0		0
Mozambique	13 000	3 000		3 000
Namibie	13 000	7 000		7 000
Niger	13 000	0		0
Ouganda	13 000	7 828		7 828
République centrafricaine	13 000	0		0
République démocratique du Congo	13 000	0		0
République-Unie de Tanzanie	13 000	0		0
Rwanda	13 000	3 000		3 000
Sao Tomé-et-Principe	13 000	0		0
Sénégal	13 000	2 000		2 000

Partie contractante	Total des contributions volontaires potentielles 2009-2021 (CHF)	Contributions volontaires versées jusqu'au 31 décembre 2020 (CHF)	Contributions volontaires versées en 2021 (CHF)	Total des contributions volontaires reçues jusqu'au 31 décembre 2021 (CHF)
Seychelles	13 000	4 000		4 000
Sierra Leone	13 000	0		0
Soudan	13 000	0		0
Soudan du Sud	8 000	0		0
Tchad	13 000	10 000		10 000
Togo	13 000	11 000		11 000
Tunisie	7 632	0		0
Zambie	13 000	200		200
Zimbabwe	9 000	0		0
Total	554 164	133 439	11 013	144 453